

RAPPORT DE JURY
Concours externe et interne de secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de classe normale
(Décret n°2010-302 du 19 mars 2010)

Président de jury : Madame REBIERE Lydie, Administrateur de la Direction des services départementaux de la Savoie

SESSION 2015

SAENES EXTERNE CLASSE NORMALE : Nombre de postes : 09 postes

SAENES INTERNE CLASSE NORMALE: Nombre de postes : 08 postes

Concours	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis / Liste principale	Inscrit / Liste complémentaire
Saenes externe Classe normale	504	214	31	9	8
Saenes interne Classe normale	383	232	31	8	8

I / CONDITIONS D'ACCES AUX CONCOURS :

1/ Conditions d'accès concours externe:

Ce concours est ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou d'un diplôme sanctionnant deux années de formation classée au moins au niveau III, ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.

2/ Conditions d'accès concours interne :

Ce concours est ouvert aux **candidats justifiant d'au moins quatre ans de services publics** au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est ouvert. Sont des services publics, les services accomplis en qualité d'agent public, c'est-à-dire de fonctionnaire ou d'agent non titulaire bénéficiant d'un contrat de droit public, relevant de l'une des trois fonctions publiques (fonction publique de l'Etat, fonction publique territoriale, fonction publique hospitalière), ou de militaire. Les services accomplis au sein d'une organisation internationale intergouvernementale sont assimilés à des services publics.

II / Les épreuves :

1/ Concours externe :

Les épreuves écrites sont les suivantes :

1) Une épreuve de cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages ;

2) Une épreuve constituée d'une série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- gestion des ressources humaines dans les organisations ;
- comptabilité et finance ;
- problèmes économiques et sociaux ;
- enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie (durée : trois heures ; coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option). A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée. Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes ; coefficient 4).

En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. Le jury dispose de cette fiche de renseignement pour la conduite de l'entretien qui suit l'exposé.

2/ Concours interne :

L'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3).

L'épreuve d'admission

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle. Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de dix minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle. Au cours de cet entretien le candidat peut être interrogé sur des questions relatives aux connaissances administratives propres à l'administration, la collectivité ou l'établissement dans lequel il exerce (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé ; coefficient 4). En vue de l'épreuve orale d'admission, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle.

III / STATISTIQUES :

1/CONCOURS EXTERNE

Statistiques inscription :

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
439	65

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 15/20.

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Moyenne
Ecrite	290	214	57	157	11.94

Epreuve 2	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Moyenne
Comptabilité Finance	46	38	27	11	8.03
Gestion Ressources Humaines	133	104	16	88	13.03
Enjeux France Contemporaine et Union Européenne	43	43	17	26	10.58
Problèmes économiques et sociaux	72	25	11	14	10.64

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis sur liste principale a obtenu une moyenne de 15.52/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire 13.61/20.

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Conversation avec le jury	2	39	7	22		12.40

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	9
Homme	0

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	7
Hommes	1

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale :

Niveau IV Baccalauréat : 1 candidat

Niveau III (Bac + 2) : 1 candidat

Niveau II Licence, Maîtrise : 5 candidats

Niveau I Master : 2 candidats

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste complémentaire :

Niveau IV Baccalauréat : 1 candidat
Niveau III (Bac + 2) : 1 candidat
Niveau II Licence, Maitrise : 4 candidats
Niveau I Master : 2 candidats

2/CONCOURS INTERNE :

Statistiques inscription : 383 candidats

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
343	40

Statistiques à l'admissibilité :

Seuil admissibilité : Le dernier candidat admissible a obtenu une moyenne de 16.25/20

Répartition par notes :

Epreuve 1	Absents	Présents	Note < 10	Note ≥ 10	Moyenne
Ecrite	151	232	75	157	11.57

Statistiques à l'admission :

Seuil admission : Le dernier candidat admis a obtenu une moyenne de 15.71/20 et le dernier candidat sur liste complémentaire a obtenu une moyenne de 14.60/20.

Répartition par notes

Epreuve	Absents	Présents	Note < 10	Note > 10	Éliminé	Moyenne
Conversation avec le jury	1	30	6	24		12.72

Statistiques des candidats admis :

Répartition hommes / femmes

Femmes	Hommes
7	1

Statistiques des candidats inscrits sur liste complémentaire :

Répartition hommes / femmes

Femmes	6
Hommes	2

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste principale :

Niveau IV (Baccalauréat) : 2 candidats

Niveau III (Bac + 2) : 1 candidat

Niveau II Licence, Maîtrise : 4 candidats

Niveau I Master et plus : 1 candidat

Niveau de diplômes des candidats admis sur liste complémentaire :

Niveau V (CAP) : 1 candidat

Niveau IV (Baccalauréat) : 3 candidats

Niveau III (Bac + 2) : 2 candidats

Niveau II Licence, Maîtrise : 2 candidats

IV / COMPTE RENDU :

1/ EPREUVES DU CONCOURS SAENES EXTERNE

A / EPREUVE ECRITE : CAS PRATIQUE

Le Sujet :

Secrétaire administratif au sein d'une administration de l'Etat, vous devez rédiger une note destinée à votre chef de service sur le thème du gaspillage alimentaire.

Le constat et les attendus : La principale difficulté pour les candidats était la gestion du temps : trop d'importance et de temps ont été consacrés à la réponse aux questions et la rédaction de la note a été négligée.

Les candidats doivent être synthétiques et penser avant tout que c'est une note non une dissertation.

Toutefois il est nécessaire de soigner la présentation et l'orthographe.

Le principe de la note est de permettre à un supérieur hiérarchique de prendre connaissance d'un dossier sans avoir à le consulter et à étudier l'ensemble des documents qui le constituent.

La finalité est de donner une vue d'ensemble du sujet traité et aider à la prise de décision.

Elle se structure de la manière suivante :

Elle comporte une introduction qui résume le sujet traité, le développement comprend généralement 2 parties

-une partie descriptive consacrée à l'analyse des données, des problèmes, des causes

-une deuxième partie dégagant les conséquences, les solutions à envisager, les divers points de vue.

La conclusion n'est pas obligatoire

B / EPREUVE ECRITE A OPTION :

1°) Comptabilité et finances :

Pour choisir cette épreuve, le candidat doit posséder des connaissances suffisantes des principes de comptabilité privée. Le sujet porte sur les notions d'amortissement et de dépréciation. Les candidats qui ont réussi ont travaillé sérieusement le programme de l'option.

Ce sujet nécessitait à la fois de donner des définitions et d'effectuer des exercices.
Pour la partie définitions : le candidat devra veiller à rédiger ses réponses.
Les notes se sont échelonnées de 1,5 à 15,5

2°) Problèmes économiques et sociaux :

Sujet basé sur la portabilité du numéro de compte bancaire.

Une remarque essentielle : lorsque les questions sont multiples à l'intérieur d'une question, les candidats se perdent et diluent leurs réponses.

Certains ont fait des dissertations en lieu et place de réponses succinctes et précises et ont manqué de temps.

Des pénalités ont pu être appliquées si trop de fautes d'orthographe étaient présentes dans la copie ainsi que pour un défaut de clarté dans les réponses.

L'éventail des notes se situent entre 8 et 17

3°) France contemporaine et union européenne

Sujet portant sur Europol

Sujet technique un peu difficile à traiter pour les candidats qui pouvaient faire appel à leurs connaissances personnelles, certaines questions ont été peu ou mal comprises et le candidat avait parfois très peu de connaissances à apporter.

L'éventail des notes : De 1,75 à 16,5

4°) Gestion des ressources humaines

Le sujet :

Télétravail et écart de rémunération hommes femmes

Le niveau de réflexion attendu n'est pas toujours atteint.

Pour certaines questions, soit le candidat a du mal à sortir du texte, soit il se perd dans des détails ou des dérives subjectives.

Les copies valorisées sont celles dans lesquelles une réflexion objective apparaît.

Les notes s'échelonnent de 6 à 19.

C / EPREUVE ORALE D'ADMISSION : ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Remarques concernant les sujets :

Chaque candidat travaille sur un sujet différent.

Les sujets portent sur des thèmes d'actualité relatifs à une problématique de politique publique.

Le candidat doit faire un exposé structuré de 10mn sur ce texte et répondre aux questions issues du texte. Le candidat répondra ensuite à plusieurs questions portant notamment sur son environnement futur de travail et sur les missions qui peuvent être confiées à un Saenes.

Des mises en situation sont proposées aux candidats pour apprécier son comportement face à certaines situations ou évènements.

2/ EPREUVES DU CONCOURS SAENES INTERNE

A / EPREUVE ECRITE / CAS PRATIQUE : Note identique à celle du concours externe :

Pour certains, les consignes ne sont pas claires, des copies reprennent et généralisent l'exercice de la note à l'ensemble du sujet.

La partie questions est traitée plus en profondeur que la note alors que le barème accorde plus de place à la note

La principale difficulté est la gestion du temps pour le candidat, trop d'importance est accordée aux questions en terme de rédaction alors que des mots clefs suffisent.

Le candidat doit veiller à structurer la note avec une introduction résumant le sujet traité puis 2 parties

-une partie descriptive consacrée à l'analyse des données et une seconde partie dégageant les conséquences, les solutions à envisager, la conclusion n'est pas obligatoire .

B / EPREUVE ORALE ENTRETIEN AVEC LE JURY :

Lecture et présentation du dossier RAEP :

Points Forts :

Une présentation orale de qualité.

Points faibles :

Peu de curiosité pour ce qui se passe en dehors de la structure d'affectation actuelle parfois même de ce que fait le collègue.

Méconnaissance du fonctionnement de l'Education nationale même de l'Académie.

Peu de candidats tiennent 10mn de présentation.

Attendus et recommandations du jury vis-à-vis des candidats :

- Soigner la présentation du RAEP qui comporte régulièrement des fautes ou des erreurs de frappe.
- Connaitre les missions sur quelques postes les plus courants notamment de type gestionnaire en EPLE.
- Avoir une attitude et une tenue vestimentaire correcte.
- Soigner la présentation du rapport qui ne doit pas être une simple récitation mais doit attirer le jury.
- Montrer une curiosité sur l'éventail des missions confiées à un SAENES.
- Faire preuve de motivation pour évoluer.

Le président du jury,

Lydie REBIERE